



*Ministère
de la Communauté
française*

CIRCULAIRE N° 00824

DU 19 AVRIL 2004

Objet : Avant projet de Plan 2004 - 2008 concernant le Développement durable

Réseaux : Tous

Niveaux et services

- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement subventionné ;
- Aux Chefs des Établissements d'enseignement organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Directeurs des Centres P.M.S. - I.M.S. organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Fonctionnaires généraux et Chefs de service des Administrations et Directions générales du Ministère de la Communauté française.

Pour Information :

- Aux Membres du service d'Inspection ;
- Aux Associations de Parents.

Autorités : Secrétariat général du Ministère de la Communauté française

Signataire(s) : Henry INGBERG Secrétaire général

Gestionnaires : Secrétariat Général - Direction du Développement durable

Personnes-ressources : Annie De Wiest - Directrice : 02.413.22.20

Mots-clés :

Nombre de pages : 8

Téléphone pour duplicata : 02.413.22.20



*Ministère
de la Communauté
française*

La presse a largement fait écho à la consultation populaire, actuellement en cours, relative au futur Plan d'action de notre pays en matière de Développement durable. C'est avec plaisir et intérêt que j'ai estimé utile de mettre à la disposition de l'ensemble de la communauté éducative des outils permettant à celle-ci d'envisager une sensibilisation des jeunes, considérés comme groupe cible, à cette importante question pour notre avenir.

Cette opération a été rendue possible grâce à un partenariat avec le Service public fédéral de Programmation de Développement durable - SPP DD.

La question du Développement durable n'interpelle pas seulement les questions environnementales. Les dimensions sociales, culturelles et économiques font désormais partie intégrante de ce concept défini en 1987 par Madame Brundtland, Ministre norvégienne de l'Environnement devenue ensuite Directrice générale de l'OMS comme un « *développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* »

L'examen du document joint à la présente vous permettra de suggérer la sensibilisation et la discussion dans le cadre de nombreux cours : géographie, sciences humaines, économie, physique, histoire, pour ne citer que ceux-là.

Pour vous aider davantage encore dans vos perspectives de travail, la Direction du Développement durable de mon Département tient à votre disposition des CD Rom et des affiches. Par ailleurs, nous pouvons également vous permettre d'accueillir des orateurs et oratrices spécialisé(e)s dans ce domaine.

La fiche annexée vous donne tous renseignements afin de bénéficier de ces ressources.

Henry INGBERG

Secrétaire général



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Direction du Développement durable

Directrice : Annie De Wiest

annie.dewiest@cfwb.be - tél. 02 413 22 20 - télécopie 02 413 22 60

Les avis sur l'avant-projet de Plan doivent être remis au plus tard le **14 mai 2004** auprès du Service public fédéral de Programmation de Développement durable - SPP DD. Le formulaire de réaction est joint en annexe.

Les **CD Rom** et des exemplaires supplémentaires de l'avant projet de Plan peuvent être obtenus en renvoyant le formulaire ad hoc, également joint.

Pour obtenir la participation d'un(e) orateur(trice) spécialisé(e), vous pouvez contacter le secrétariat de Monsieur Hadelin de Beer, Président du SPP-DD : 02.206 51 69.

D'avance, nous vous remercions de nous faire parvenir copie de vos travaux éventuels. Cela nous permettra d'inclure vos réflexions dans notre futur Plan d'action.

@ Si vous souhaitez recevoir régulièrement des informations de la direction du Développement durable, merci de communiquer vos coordonnées complètes (nom, adresse, école, matières enseignées, centres d'intérêt, adresse électronique, etc.)

- à la Direction du Développement durable, Bd Léopold II 44, Bureau 6A029, 1080 Bruxelles

- ou par courrier électronique : annie.dewiest@cfwb.be



QUELQUES SITES UTILES SUR LA TOILE

www.plan2004.be

le site officiel de la consultation

www.billy-globe.org

Billy Globe est LE site éducatif sur le développement durable.

www.ibgebim.be

L'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (IBGE) est l'administration de l'environnement et de l'énergie de la Région de Bruxelles-Capitale. Il propose aussi des animations dans les écoles.

www.environnement.wallonie.be

Le portail Environnement de la Wallonie.

www.ciddd.be

La Commission Interdépartementale du Développement Durable (CIDDD) est composée de représentant(e)s du gouvernement fédéral et des services publics fédéraux et d'observateurs des Communautés et des Régions. Elle prépare l'avant-projet et le projet de plan fédéral de développement durable.

www.plan.be

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) et la Task Force Développement durable (TFDD) ont pour mission de rédiger le rapport fédéral de développement durable

www.belgium.be/sppdd

Le Service public fédéral de programmation Développement durable (SPP-DD) a pour mission d'organiser la consultation de la population sur l'avant-projet de plan fédéral de développement durable.

www.cfdd.be

Le Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD) donne des avis aux autorités fédérales belges sur la politique de développement durable. Il organise aussi des activités de sensibilisation.

www.un.org/esa/sustdev

Le site du Développement durable de l'ONU.

**Consultation de la population sur l'avant-projet de
Plan fédéral de développement durable 2004-2008**

BON DE COMMANDE

Nom Prénom.....

(Organisation)

Rue Numéro Boîte.....

Code postal Commune.....

E-mail.....

Je commande

- l'Avant-projet de *Plan fédéral de développement durable 2004-2008* sous forme papier (128 p., format A4);
- le cd-rom avec l'avant-projet de plan et le formulaire de réaction en format PDF (Adobe Portable Document Format).

Le Service public fédéral de programmation (SPP) Développement durable (North Plaza A, 8ième étage, Boulevard du Roi Albert II, 9, 1210 Bruxelles) conservera vos données dans un fichier afin de vous tenir au courant d'activités liées au développement durable. Vous avez le droit d'en prendre connaissance, de demander leur modification ou leur effacement (loi du 8 décembre 1992).

Envoyez ce bon à la **Boîte postale 2004, 1000 Bruxelles 1.**

La Commission Interdépartementale du Développement Durable vous remercie de votre intérêt.

Consultation de la population sur l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable 2004-2008

FORMULAIRE DE RÉACTION

Du 15 février au 14 mai 2004 inclus, vous avez l'occasion de réagir à l'avant-projet de *Plan fédéral de développement durable 2004-2008*. Le but de cette consultation est d'améliorer cet avant-projet de plan. La Commission Interdépartementale du Développement Durable (CIDD) examinera toutes les remarques et rédigera le projet de plan en conséquence. A la mi-septembre, le gouvernement fédéral fixera le plan.

Ce formulaire de réaction est conçu pour favoriser les réactions et en faciliter le traitement. Bien entendu, vous n'êtes pas obligé de répondre à toutes les questions de ce formulaire et vous pouvez également y ajouter des feuilles. La CIDD vous demande néanmoins de mentionner clairement dans chaque cas à quel alinéa de l'avant-projet de plan vos remarques se réfèrent.

Par la communication de vos données personnelles, vous pourrez être tenus au courant du *Plan fédéral de développement durable 2004-2008* et des autres activités de l'autorité fédérale en rapport avec le développement durable. En nous communiquant votre profil, vous nous fournissez d'importantes informations qui nous permettront d'améliorer la communication à l'avenir. Le Service public fédéral de programmation Développement durable (North Plaza A, 8ième étage, Boulevard du Roi Albert II, 9, 1210 Bruxelles) conservera vos données dans un fichier. Vous avez le droit d'en prendre connaissance, de demander leur modification ou leur effacement (loi du 8 décembre 1992).

Vous pouvez aussi nous faire part de vos réactions sur www.plan2004.be. Cette façon de **procéder via internet facilite le traitement de vos remarques**.

Si vous utilisez ce formulaire, nous vous prions de l'envoyer pour le 14 mai 2004 à la
Boîte postale 2004, 1000 Bruxelles 1.

La CIDD vous remercie de votre participation.

Votre adresse

Nom Prénom

Organisation (si vous réagissez au nom d'une organisation)

Nom

Activité principale

Rue numéro..... boîte

Code postal..... Commune.....

E-mail.....

Votre profil

Sexe..... femme Année de naissance

homme

Etudes..... primaire supérieur de type court

secondaire inférieur universitaire ou supérieur de type long

secondaire supérieur

Situation..... salarié(e) chômeuse/chômeur

professionnelle..... indépendant(e) ménagère/ménager

pensionné(e) autre

étudiant(e)

Informé par presse écrite affiche

tv une autre personne

radio autre

internet

1. L'avant-projet de plan affirme qu'un plan de développement durable est nécessaire et présente les principes qui doivent mener chaque action de développement durable.

Ecrivez vos remarques sur la PARTIE 1 de l'avant-projet de plan dans le cadre ci-dessous. Si vous manquez de place, utilisez une feuille de papier mentionnant clairement sur quel(s) alinéa(s) portent vos remarques.

Remarque(s) sur la PARTIE 1, ALINÉA(S) numéro(s):
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. L'avant-projet de plan examine six thèmes qui sont important pour un développement durable.

Ecrivez vos remarques sur la PARTIE 2 de l'avant-projet de plan dans le cadre ci-dessous. Si vous manquez de place, utilisez une feuille de papier mentionnant clairement sur quel(s) alinéa(s) portent vos remarques.

Remarque(s) sur la PARTIE 2, ALINÉA(S) numéro(s):
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- 3a. L'avant-projet de plan décrit dans la PARTIE 3 les six THÈMES.

Ecrivez vos remarques sur la DESCRIPTION des THÈMES de la PARTIE 3 dans le cadre ci-dessous. Si vous manquez de place, utilisez une feuille de papier mentionnant clairement sur quel(s) alinéa(s) portent vos remarques.

Remarque(s) sur la PARTIE 3 – DESCRIPTION DES THÈMES, ALINÉA(S) numéro(s):.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4. L'avant-projet de plan contient quelques lignes directrices pour conduire la politique de l'Etat fédéral. Ecrivez vos remarques sur la PARTIE 4 de l'avant-projet de plan dans le cadre ci-dessous. Si vous manquez de place, utilisez une feuille de papier mentionnant clairement sur quel(s) alinéa(s) portent vos remarques.

Remarque(s) sur la PARTIE 4, ALINÉA(S) numéro(s):
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

5. Avez-vous encore d'AUTRES REMARQUES sur l'avant-projet de plan ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

6. Quelles sont les RAISONS qui vous poussent à RÉAGIR à l'avant-projet de plan ?

.....
.....
.....
.....
.....

Merci de renvoyer ce formulaire pour le 14 mai 2004 à la **Boîte postale 2004, 1000 Bruxelles 1.**

Vous pouvez aussi nous faire part de vos réactions sur www.plan2004.be.

La Commission Interdépartementale du Développement Durable vous remercie chaleureusement de votre participation.